



COMMISSION EXECUTIVE des 12 et 13 février 2009

Relevé de décisions

La commission exécutive insiste tout particulièrement sur la crise sociale et économique que vit la France, notamment l'Outre Mer, et ses conséquences sur l'ensemble des citoyens. Elle relève que notre modèle social, où les services publics jouent un rôle fort, permet malgré tout et de manière incontestable d'en atténuer les impacts.

Elle appelle à tirer toutes les conséquences de cette situation particulièrement grave et notamment à mettre un terme définitif aux démarches en cours visant, via la RGPP, à affaiblir le service public républicain, démarches dont il apparaît désormais qu'elles sont basées sur une approche dogmatique à l'évidence erronée.

Elle souligne, de la même façon, son attachement à la structuration actuelle de l'administration territoriale de la République et condamne par avance et pour les mêmes raisons toute velléité de remise en cause des structures départementales, échelon administratif de proximité qui a fait la démonstration de son efficacité ainsi que de sa réactivité et appelé à jouer un rôle majeur dans la lutte contre la crise sur le front social et économique.

La commission exécutive se félicite de la réussite de la mobilisation du 29 janvier pour la défense des salariés et du service public et reste mobilisée pour la suite du mouvement.

La commission exécutive prend acte des discours prononcés par le ministre du MEEDDAT lors de ses vœux et lors de la journée de l'encadrement du 22 janvier 2009 dans lesquels il souligne la forte compétence technique des ingénieurs de son ministère, met l'accent sur sa volonté de conserver une ingénierie au MEEDDAT et demande à ses ingénieurs de participer activement à la mise en œuvre de son ministère et des services déconcentrés.

La commission exécutive reste très attentive sur le traitement particulier des cas individuels qui sera fait dans le cadre des restructurations et veillera à ce qu'aucun agent ne reste sur le bord du chemin.

La commission exécutive se félicite également de l'excellent résultat obtenu par FO lors des élections de l'administration centrale, qui prouve l'adhésion des agents aux combats menés par FO dans sa défense du service public républicain.

Réforme de l'Etat

Sur l'organisation territoriale de l'Etat

Elle **prend acte** de la circulaire du 31 décembre 2008 du Premier ministre qui clôt une année de réformes dogmatiques menées à la hussarde sans aucune concertation ni stratégie pour les missions du service public ;

Elle **dénonce** l'absence de recadrage final, par rapport à la circulaire du 7 juillet 2008, des organigrammes des services départementaux laissant toute latitude aux préfets sur la modularité des services ;

Elle **dénonce** la possibilité d'organiser les missions entre deux ou trois directions départementales interministérielles (DDI) et la préfecture notamment pour les domaines du logement, de la politique de la ville, de la sécurité routière, de la prévention des risques et la gestion des crises, au détriment de la cohérence des politiques publiques de l'aménagement et du développement durable des territoires ;

Elle **dénonce** l'affaiblissement de l'action de l'Etat au niveau départemental tant pour les missions que par le redéploiement des moyens humains et financiers qui éloigne les citoyens du service public de proximité et qui, sans l'avouer, prépare la suppression du service public départemental ;

Elle **dénonce** la mutualisation à outrance des fonctions supports et transversales des services de l'Etat sous la seule responsabilité du préfet de région, y compris la gestion des ressources humaines, qui éloigne les agents de leur gestionnaire et qui conduit à une gestion régionalisée des carrières et des parcours professionnels nuisant à l'égalité de droit et de traitement des individus et à la fluidité des parcours ;

Elle **dénonce** toute tentative de suppression des moyens supports des DDI, seuls à même de leur permettre de fonctionner comme une direction à part entière ;

Elle **réclame** dans le contexte de mise en œuvre de l'organisation territoriale de l'Etat que chaque DDI dispose d'un secrétariat général porteur de la politique locale de la GPEC, afin de maintenir une connaissance parfaite des compétences et des ETP, des moyens et des missions de chaque DDI dans les différentes politiques publiques ministérielles, et seul à même d'être l'interlocuteur au niveau départemental et régional dans le cadre du dialogue de gestion en particulier ;

Elle **réclame** l'arrêt des suppressions interminables des effectifs et l'arrêt de la casse du service public républicain.

Sur l'avenir des services déconcentrés du MEEDDAT

Elle **prend acte** de la création des 55 premières DDEA et **réclame** un investissement plus important du ministre auprès du Premier ministre et une défense accrue face aux équipes de la RGPP afin que les DDEA soient le véritable socle des directions départementales des territoires avec toutes les missions du service public de l'aménagement et du développement durables des territoires ;

Elle **dénonce** que la circulaire du 31 décembre 2008 rejette toute concertation avec les organisations syndicales sur les organigrammes définitifs des nouvelles directions ;

Elle **exige** que les DDEA et les préfigureurs des DDT concertent la finalisation des organigrammes avec les organisations syndicales et que le ministre donne instruction aux DDEA et aux préfigureurs des DDT de soumettre les organigrammes définitifs à l'examen des CTP locaux ;

Elle **exige de nouveau** le maintien de services déconcentrés à toutes les échelles du territoire en tant que services de proximité pour les citoyens, les collectivités territoriales, les entreprises, les professionnels et les associations pour le portage et la mise en œuvre des politiques publiques de l'écologie, de l'aménagement et du développement durables des territoires ;

Elle **réclame**, dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle organisation territoriale de l'Etat, le développement pour les ingénieurs des TPE de lieux d'exercice de leurs métiers et de leurs compétences au sein des futures DDI ;

Elle **réclame** également que les intérêts du MEEDDAT soient préservés, que pour cela les moyens humains et financiers du MEEDDAT ne soient pas détournés du portage de ses politiques dans les DDI ;

Elle **rappelle** par conséquent l'importance de maintenir un lien fonctionnel fort entre les DREAL, les futures DDI et le MEEDDAT.

Sur la voie d'eau

Elle **dénonce** l'absence de concertation sur le lancement et le déroulement d'un audit sur l'établissement public industriel et commercial « Voies Navigables de France » ;

Elle **dénonce** le projet de transfert forcé du domaine public fluvial non navigable aux collectivités territoriales ;

Elle **dénonce** également tout projet de transfert des services navigations vers l'établissement public « VNF » ;

Elle **réclame** en conséquence le maintien des missions et des moyens adaptés pour le service public de la voie d'eau.

Sur l'ingénierie aéroportuaire:

Elle **réclame** que le MEEDDAT affirme une politique lisible et ambitieuse pour l'ensemble du domaine aéroportuaire (civil comme militaire), ses compétences et ses personnels en préalable à toute mise en œuvre de réorganisation des structures intervenant au bénéfice du ministère de la Défense ;

Elle **exige** que les expérimentations locales initiées sur les bases aériennes d'Avord, Creil et Nancy soient conduites et évaluées sous cadrage et suivi national des deux ministères en lien avec les organisations syndicales ;

Elle **s'oppose** à toute mise en œuvre de nouvelles organisations ou transfert de personnel tant qu'aucune garantie écrite n'aura été apportée en matière de statut, gestion, indemnitaire, rémunération, missions, positionnement géographique et hiérarchique...;

Elle **demande** le maintien d'une mise à disposition des services du MEEDDAT au bénéfice du ministère de la Défense, avec un mode conventionnel adapté, formalisée par un cadrage interministériel, comme seule voie possible pour conforter l'expertise publique en la matière et permettre le développement des compétences individuelles pour offrir de réels parcours professionnels aux agents et leur permettre de construire une carrière dans le domaine de l'ingénierie aéroportuaire.

Sur les directions interdépartementales des routes

Elle **dénonce** les projets de privatisation de routes nationales et l'incapacité de l'Etat à mener une politique ambitieuse pour le réseau routier national d'excellence ;

Elle **rappelle** que le réseau routier national d'excellence soit reconnu comme une composante de l'aménagement durable des territoires et **dénonce** la vision réductrice de certains hauts responsables et la répulsion à l'égard de tout ce qui touche à la route ;

Elle **dénonce** l'hostilité patente envers les activités routières du fait une approche militante et irresponsable: la route est indispensable et doit être grenellisée ;

Elle **condamne** les orientations prises par les DIR de considérer les effectifs des services d'ingénierie routière (SIR) comme variable d'ajustement alors que les besoins d'ingénierie tant dans le domaine des travaux neufs que de l'exploitation sont prégnants ;

Elle **condamne** le recours exacerbé à l'externalisation des activités ;

Elle **dénonce** le manque de moyens humains en DIR pour assurer l'ensemble de leurs missions notamment pour le plan de relance et le dysfonctionnement des services supports mutualisés ;

Elle **réclame** en conséquence les moyens adaptés pour répondre aux objectifs fixés pour l'ensemble des missions ;

Elle **réclame** une harmonisation des règles de gestion entre les DIR.

Sur l'avenir du RST

Elle **rappelle** que le RST fait partie du patrimoine commun de la Nation. L'expérience de ce réseau est indispensable à l'établissement de règles de l'art communes et au maintien d'une expertise neutre et indépendante au service de l'Etat et des collectivités territoriales ;

Elle **rappelle** également que l'établissement de ces règles de l'art a été confirmé par l'article 18 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Elle **fustige** le projet de délocalisation du SETRA dont la décision a été prise arbitrairement sans en mesurer l'impact pour le service, sans étude de faisabilité et analyse préalables pour le maintien des compétences de l'Etat ni pour l'avenir des personnels ;

Elle **dénonce** la conduite inadmissible et insupportable des forces de l'ordre qui ont empêché la libre expression des personnels lors du déplacement du chef de l'Etat à Sourdun ;

Elle **soutient** le personnel du SETRA et les actions qu'il mène contre ce projet conduit sans réflexion qui n'apportera aucune compensation au départ des militaires du 2ème régiment de hussards mutés d'office, qui conduira à des investissements importants pour déplacer un service vidé de son personnel et de ses compétences laissant à la charge des collectivités territoriales concernées d'importantes dépenses, qui entraînera la perte des compétences techniques d'un service dont elles ont besoin et qui privera l'ingénierie française routière d'une capacité d'innovation, d'expertise et de normalisation ;

Elle **exige** le renoncement immédiat à ce projet de délocalisation, pure ineptie ;

Elle **dénonce** dans le cadre de la mise en œuvre de la circulaire du 15 juillet 2008 relative au plan d'évolution des CETE la réduction forcée de l'activité routière alors même que les besoins de l'Etat et des collectivités territoriales sont très supérieurs aux capacités actuelles et sont renforcés par le plan de relance ;

Elle **rappelle** que l'activité routière des CETE, qui est à l'origine de l'excellence du réseau routier français, est un moteur de la recherche et de l'innovation essentiel à l'ensemble de l'ingénierie routière française et lui permet un rayonnement international de premier plan ;

Elle **fustige** le projet de transformation du statut juridique des CETE et de création d'un service à compétence nationale (SCN) informatique réunissant les divisions informatiques (DI) de CETE sans étude d'impact, sans définition préalable des missions, sans réflexion sur l'ouverture de la gouvernance du RST aux collectivités territoriales ni sur leur périmètre d'intervention et leurs champs de compétences ;

Elle **réclame** que l'ensemble des structures formant le réseau scientifique et technique fasse l'objet d'un véritable pilotage fort et unique par la direction de la recherche et de l'innovation (DRI), au sein du commissariat général au développement durable, afin que ces services participent pleinement à l'observation, la recherche, l'expertise, l'évaluation, la compétitivité des entreprises, et à la construction de la stratégie du MEEDDAT ;

Elle **réclame** un RST réunissant tous les organismes du MEEDDAT et ouvert à l'interministériel et aux collectivités territoriales, ces dernières ayant maintes fois manifesté leur attachement à ce réseau et leur volonté qu'il s'ouvre davantage à elles.

Sur l'ingénierie publique

Elle **prend acte** de la mission, enfin, confiée au CGEDD par le ministre du MEEDDAT le 20 janvier 2009 sur la traduction opérationnelle de la stratégie ministérielle en missions et activités des services au titre de l'ingénierie de l'Etat pour le portage des politiques publiques sur les territoires ;

Elle **rappelle** que l'ingénierie, dans son acception la plus large, exercée au sein des services de l'Etat permet le portage concret des politiques publiques d'intérêt national et local pour l'aménagement durable des territoires et en garantit les grands équilibres ;

Elle **rappelle aussi** que cette ingénierie publique présente un caractère d'intérêt partagé avec les collectivités eu égard à l'imbrication des compétences dans la mise en oeuvre des grandes politiques publiques ;

Elle **réfute** la position du MEEDDAT qui ignore les recommandations de la mission d'évaluation et de contrôle de l'Assemblée Nationale, qui rappelle la nécessaire indépendance et la neutralité de l'ingénierie de l'Etat, et préconise en particulier l'élaboration d'un plan national d'ingénierie du développement durable en collaboration avec les collectivités territoriales et le secteur privé établissant les perspectives à 10 ans des besoins, des formations, des recrutements et des filières professionnelles correspondantes ;

Elle **exige** en conséquence que toutes les pistes du développement d'une ingénierie au service de la sphère publique (Etat et collectivités locales), hors champ de la concurrence, soient explorées pour observer, analyser, rechercher, tester, expérimenter, concevoir, réaliser, évaluer et porter l'ensemble des actions à définir pour les politiques publiques entrant dans les champs d'activités du MEEDDAT et à l'interministériel ;

Elle **rappelle** que le maintien d'une ingénierie de l'Etat, en particulier dans le domaine bâtiment-construction, permet de préserver les intérêts de l'Etat dans le cadre de son programme de rénovation thermique à forts enjeux a fortiori avec des montages juridiques complexes ;

Elle **prend acte** de la circulaire du 16 janvier 2009 qui prévoit que l'ingénierie du MEEDDAT vienne apporter son expertise, son conseil et son analyse aux préfets et à France Domaine pour la mise en oeuvre de la politique immobilière de l'Etat et **exige** que cela se traduise dans les actes et par une action volontariste du ministre ;

Elle **affirme** sa vigilance sur la mise en oeuvre effective de ce dispositif à l'échelon régional et départemental dans le contexte de l'organisation territoriale de l'Etat ;

Elle **dénonce** l'exercice irréaliste, voire hypocrite, du projet de circulaire conjoint MEEDDAT et MAP qui demande le redéploiement des effectifs de l'ingénierie en prenant en compte le contexte local, les plafonds d'emplois des BOP, l'arrêt de l'ingénierie concurrentielle tout en achevant les opérations engagées et enfin le maintien des compétences techniques ;

Elle **exige**, avant tout redéploiement, l'aboutissement des réflexions de fond sur la définition de l'ingénierie de l'Etat au MEEDDAT couvrant l'ensemble des champs d'intervention de l'aménagement et du développement durables des territoires, précisant les missions et les modes d'intervention et prenant en compte les enjeux de service public ;

Elle **s'insurge** à cet égard de l'inanité des postes qui ont été précipitamment ouverts sous l'étendard du Grenelle, au détriment de postes budgétaires correspondant à des réels besoins des territoires et des services, nuisant en cela à l'objectif légitime de mieux prendre en compte les enjeux du développement durable.

Dialogue social

Elle **fustige** les multiples entorses au bon fonctionnement du dialogue social provoquées par l'administration au cours de la période récente, alors que ce dernier joue pourtant un rôle majeur en terme de reconnaissance collective ;

Elle **dénonce** le mépris ainsi affiché par l'administration face aux organisations syndicales et aux représentants du personnel ;

Elle **exige** le rétablissement, au niveau local et national, d'un dialogue social vrai et sincère à la hauteur des enjeux et des efforts une nouvelle fois demandés à tous les agents du MEEDDAT pour mener à bien les réorganisations en cours ;

Elle **rappelle** que la concertation institutionnelle avec les organisations syndicales représentatives doit avoir lieu au niveau du CTPM, des CTPC et des CTP locaux ;

Elle **réclame** dans le cadre de la mise en place de la nouvelle organisation territoriale de l'Etat, le maintien de CTP au niveau de chaque DDI ;

Elle **réclame** que les ordres du jour soient calibrés de manière à établir une véritable concertation sur les sujets à traiter et que chaque sujet fasse l'objet d'un document servant de base à l'échange ;

Elle **revendique** que le département des relations sociales soit placé auprès du secrétaire général pour être identifié par tous les interlocuteurs et être à l'interface avec les organisations syndicales et coordonner le dialogue social au niveau ministériel.

Statut du corps des ITPE

Elle **dénonce à nouveau** le caractère inacceptable du décret d'intégration dans les collectivités territoriales, en particulier, pour les ingénieurs des TPE avec ses échelons provisoires, incertains, et inégalitaires vis-à-vis des ingénieurs territoriaux comme des autres ITPE détachés de droit commun, qui n'a pas permis le reclassement des ICTPE transférés au 3^{ème} niveau de grade du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux et qui rend impossible toute promotion à ingénieur en chef de 1^{er} et 2^{ème} groupes en position de DSLD ;

Elle **revendique** la création pour le corps des ITPE d'un statut inter-fonctions publiques permettant une réelle fluidité entre employeurs publics, ce statut devant conforter les garanties collectives de gestion au service de la construction de parcours riches et dynamiques et du développement des compétences, pour répondre aux besoins du service public ;

Elle **prend acte** de l'ouverture d'un nouveau chantier statutaire qui doit aboutir avant l'été 2009 ;

Elle **exige** dans ce cadre d'atteindre le hors-échelle B pour le 3^{ème} niveau de grade, obtenu par d'autres corps homologues, de la fonction publique d'Etat, afin de permettre l'accès normal des ITPE et des ingénieurs territoriaux aux postes et responsabilités de la haute fonction publique de l'Etat et des collectivités territoriales, dans les mêmes conditions que les autres corps positionnés sur ces mêmes emplois, et **exige** dans le même cadre la revalorisation complète des 1^{er} et 2^{ème} niveaux de grade telle que revendiquée et non aboutie dans le statut 2005 ;

Elle **exige** en conséquence l'élaboration par la DRH d'un nouveau projet de décret statutaire à porter devant le ministère en charge de la fonction publique en vue d'une publication en 2009.

Gestion du corps

Sur la gestion en général

Elle **réclame**, le respect de l'engagement de la DRH d'élaborer immédiatement une note générale d'orientation du corps des TPE précisant la vocation, le positionnement, les métiers et les fonctions des ingénieurs des TPE ;

Elle **se félicite** de la nomination, enfin, d'un chargé de mission pour les IDTPE et ICTPE qui complète l'équipe en charge de la gestion et du conseil de carrière aux ingénieurs des TPE ;

Elle **revendique** son renforcement à au moins 4 chargés de mission pour assurer pleinement cette gestion qualitative du corps et le conseil indispensable sur les parcours professionnels en particulier dans cette période de restructuration des services ;

Elle **fustige** dans le cadre de la mise en place du MEEDDAT la fermeture des postes, auparavant ouverts aux ingénieurs des TPE à l'ex-Industrie (DRIRE, DGEMP et ASN), qui restreint la construction de compétences individuelles (sûreté, énergie, développement industriel, économie) au service de la compétence collective ;

Elle **réclame** une concertation préalable à l'ouverture des postes sur les listes des différents ministères ;

Elle **réclame** pour tous les ingénieurs des TPE l'accès à l'ensemble des postes aux trois niveaux de fonction dans tous les services centraux et déconcentrés en interministériel ;

Elle **prend acte** de l'arrêt de la double publication des postes sur les listes A et A+ et **exige** une fiche de poste détaillant en particulier pour chaque poste : les missions, le périmètre d'intervention, le positionnement, le niveau de responsabilité, les interlocuteurs dans un objectif de construction de la compétence individuelle et des parcours professionnels ;

Elle **exige** dans le cadre de la création des directions départementales interministérielles que la circulaire GRH en préparation soumette à la CAP l'ensemble des mobilités des ingénieurs des TPE pour assurer la transparence en gestion et également pour avoir un regard sur le positionnement des postes dédiés aux politiques publiques du MEEDDAT ;

Elle appelle les ingénieurs des TPE à voter massivement pour le SNITPECT-FO, lors du scrutin du 2 avril 2009, pour choisir leurs représentants à la CAP du corps des ingénieurs des TPE.

Sur les restructurations de service

Elle **condamne** fermement dans le contexte actuel des réorganisations, la suppression injustifiée de postes de 2^{ème} et 3^{ème} niveaux, la création de postes d'ITPE sous l'autorité hiérarchique d'autres catégories A et les situations analogues aux 2^{ème} et 3^{ème} niveaux de fonctions ;

Elle **dénonce** dans le contexte de la constitution des DDEA et des DREAL l'absence de transparence, au niveau local, sur les postes offerts pour le repositionnement de l'encadrement à tous les niveaux de fonctions ;

Elle **exige** de la DRH la plus grande rigueur pour garantir le niveau de responsabilité des postes proposés aux ingénieurs des TPE en regard de l'exigence de niveau de fonctions, et qu'elle intervienne sans délai pour arrêter les dérives et les corriger là où elles sont constatées ;

Elle **dénonce** également la fermeture de certains postes dans le seul objectif de pourvoir les postes ouverts à l'ADEME et **constate** leur médiocre succès au regard de la faiblesse de leur contenu, de l'absence de fiches de postes détaillées et d'une mauvaise publication ;

Elle **fustige** le blocage à la mobilité « entrante » dans certains départements et certaines régions tant que le sureffectif ne sera pas résorbé, démonstration étant faite d'une absence totale de GPECC au MEEDDAT et de l'incapacité des RBOP à assurer une gestion aux niveaux régional et départemental ;

Elle **revendique** l'élaboration d'un véritable plan de GPECC au niveau national seul à même de garantir la construction des compétences individuelles et des parcours professionnels diversifiés.

Sur le détachement sans limitation de durée :

Elle **exige** la définition des règles de gestion du « détachement sans limitation de durée » et leur intégration dans la charte de gestion pour permettre à chaque ITPE transféré et placé dans cette situation administrative de pouvoir :

- poursuivre sa carrière au sein de la FPT, en changeant de postes et de collectivités le cas échéant sans obligation d'exercer son droit d'option ;
- revenir exercer à l'Etat dans les mêmes conditions et selon les mêmes règles de gestion qu'un I(D)TPE en PNA (accès aux listes de postes vacants, pas de contrainte de durée sur le poste transféré, avis de la CAP,...) ;
- bénéficier des mêmes droits à promotions qu'un I(D)TPE en PNA.

Sur l'essaimage :

Elle **rappele** que tout poste à l'essaimage doit être considéré comme un poste à part entière dans le cursus professionnel ;

Elle **revendique** l'instauration d'un dispositif performant de suivi et de valorisation des périodes d'essaimage, y compris dans le cadre des transferts vers à la FPT, impliquant et incluant l'amélioration des conditions de départ et de retour ;

Elle **revendique** l'examen par la CAP de toutes les demandes de départ à l'essaimage et la publication de postes en détachement sur la liste des postes vacants pour les trois cycles de mutations du corps ;

Elle **revendique** que le détachement en collectivité territoriale ou en établissement public puisse être accordé dès le premier poste d'ingénieur des TPE.

Rémunération

Elle **réclame** dans le cadre de la mise en œuvre de l'organisation territoriale de l'Etat l'harmonisation des rémunérations, sur les mesures les plus favorables, avec les corps homologues d'ingénieurs en fonction dans les DREAL, les DDEA et les DDI au titre de l'égalité de traitement et des responsabilités exercées ;

Elle **réclame** l'ouverture d'une réelle concertation sur l'ISS traitant en particulier de la suppression de l'année de décalage, du paiement de l'année de retard, de la revalorisation du point d'indice, des coefficients de service, des coefficients de grade, de l'intérim et de débattre du projet de circulaire ;

Elle **dénonce** la pratique des services qui attribuent des coefficients individuels anormalement bas sans aucun rapport justificatif et sans aucune corrélation avec le résultat de l'évaluation porté dans le compte rendu d'entretien annuel ;

Elle **fustige** le surcroît de modulation induit par son application de plus en plus fréquente à la prime de service et de rendement ;

Elle **s'insurge** contre cette dérive du coefficient individuel anormalement bas, qui peut s'apparenter à une forme de harcèlement, et utilisé comme outil de GPEC par certains chefs de services ;

Elle **revendique** que la circulaire ISS 2009 prévoit la possibilité d'un recours sur le coefficient individuel devant la CAP du corps des ingénieurs des TPE ;

Elle **réclame** dans l'attente de suppression de l'année de décalage que la fixation du coefficient individuel soit faite lors de l'entretien d'évaluation, au 1^{er} semestre de l'année N pour l'année N-1, permettant d'établir un recours gracieux et un recours devant la CAP compétente avant le solde versé en décembre de l'année N ;

Elle **exige**, pour la transparence de l'attribution des coefficients individuels, le rétablissement des commissions d'harmonisation par corps en lieu et place des actuelles commissions d'harmonisation par macro grades.

ENTPE

Elle **prend acte** l'avancement du projet stratégique de l'Ecole qui devrait être présenté au conseil d'administration du mois de juin 2009 ;

Elle **se félicite** du renouvellement par la commission des titres de l'ingénieur de l'habilitation de l'ENTPE à délivrer le diplôme d'ingénieur pour une période de 6 ans à compter de la rentrée scolaire 2009 ;

Elle **dénonce** le niveau de recrutement pour le concours externe fixé à 120 en 2009 qui est encore à un niveau largement insuffisant pour répondre aux besoins actuels de l'Etat et plus encore pour pallier les importants départs en retraite des années à venir ;

Elle **revendique** que l'ENTPE assure la formation initiale d'élèves fonctionnaires pour les trois fonctions publiques qui permette de répondre aux attentes exprimées en particulier par les collectivités territoriales ;

Elle **se félicite** de la décision du ministre du MEEDDAT d'ouvrir ses écoles dont l'ENTPE à la fonction publique territoriale et **réclame** l'aboutissement et la signature par le ministre de la convention ENTPE-CNFPT le plus rapidement possible pour une mise en œuvre dès la rentrée 2009 ;

Groupes de travail pour le Congrès 2009

La Commission Exécutive arrête la création des groupes de travail suivants :

- GT N° 1 : Impacts de la loi relative à la rénovation de démocratie sociale et réforme du temps de travail et de la balkanisation des employeurs sur l'organisation du SNITPECT - Propositions d'évolution ;
- GT N°2: Praxéologie du développement durable - Du concept à l'action – Les différentes échelles d'appréhension des problématiques liées au DD ;
- GT N°3 : Réforme du statut général de la fonction publique – « Décryptage et impacts » ;
- GT N°4 : Avenir des CETE.

Elle décide de constituer une cellule de crise sur l'avenir du RST et des CETE en particulier.

Elle prend acte et appelle à poursuivre les travaux de la cellule de crise « statut – gestion ».